

Les crédits

Je crois maintenant que le député pourrait corriger sa déclaration en fonction de mes précisions pour que vous puissiez examiner plus judicieusement sa requête.

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, je ne veux pas prolonger inutilement l'interruption du débat, mais je tiens à intervenir.

Sauf erreur de ma part, le député affirme qu'il faut donner un préavis de 48 heures pour avoir un jour réservé à l'opposition. Notre position, c'est qu'aucun avis n'a été donné à la Chambre nous permettant de savoir que tel ou tel jour sera un jour réservé à l'opposition et, par conséquent, il nous est difficile d'imaginer que des motions puissent être inscrites au *Feuilleton* en vue d'un débat dont la date n'a pas encore été fixée.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai peine à en croire mes oreilles. Nous tentons d'exprimer une opinion très simple. Il restait, en octobre, trois jours de débats à la Chambre. Deux de ces jours devaient nécessairement être des jours réservés à l'opposition. Comme le gouvernement refusait de nous dire ce qui se passe, nous avons pensé recourir à fond au Règlement et nous l'avons fait. Voici ce que prévoit l'alinéa 81(12)a) du Règlement:

Il sera donné, par écrit, un préavis de quarante-huit heures concernant les motions portant adoption des crédits provisoires, du budget des dépenses principal, d'un budget des dépenses supplémentaire ainsi que des motions visant à rétablir tout poste du budget.

C'est exactement ce que nous avons fait. Et comme le gouvernement persistait à ne pas vouloir nous dire ce qui allait se passer le lendemain, nous avons inscrit une autre motion au *Feuilleton* de peur qu'il ne se joue de nous.

M. Cooper: Inutilement.

M. Gauthier: Oui, mais vous formez un gouvernement très retors. Vous êtes ainsi faits. Vous ne songez qu'à vous jouer de l'opposition. C'est pourquoi nous avons présenté deux motions. Rien dans le Règlement ne nous interdit de présenter deux, trois ou même quatre motions. Il vous faudra décider, monsieur le Président, laquelle de ces motions sera mise aux voix lorsque le gouvernement voudra bien nous dire si la journée de l'opposition aura lieu demain ou après-demain. Voilà le problème.

Le gouvernement ne veut pas nous dévoiler son programme et il s'attend à ce que nous le devinions. Eh bien, s'il veut jouer à ce petit jeu, il va être servi.

Le président suppléant (M. Paproski): Je tiens à remercier tous les députés pour leur contribution. La présidence prend bonne note des observations qui ont été présentées ici cet après-midi, et nous allons maintenant revenir à l'ordre du jour. Lorsque la Chambre a suspendu ses travaux, à 13 heures, la parole était au député d'Algoma.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES POLITIQUES AGRICOLES ET COMMERCIALES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Turner (Vancouver Quadra):

Que la Chambre blâme le gouvernement pour avoir compromis l'avenir de l'agriculture canadienne par ses politiques commerciales inconsidérées, et en particulier l'accord commercial canado-américain:

1) qui n'ont pas réussi à donner accès au marché américain, en dépit des promesses faites par le premier ministre aux cours des élections générales de 1988;

2) qui n'ont pas réussi à contrecarrer les mesures protectionnistes de États-Unis (y compris celle qui ont été prises après l'adoption de l'accord commercial) contre les produits agricoles canadiens tels le porc et les autres produits vitaux pour notre économie;

3) qui n'ont pas réussi, ainsi que le démontre la décision récente d'un comité du GATT relative à la crème glacée et au yogourt, à garantir au Canada la possibilité de conserver ses systèmes d'offices de commercialisation et d'aménagement ordonné de la commercialisation;

4) qui n'ont eu aucun effet sur les programmes américains de subventions aux exportations agricoles, comme l'*Export Enhancement Program*, qui sont contraires à l'«esprit» prétendu de l'accord commercial, tandis que le gouvernement canadiens s'employait d'autre part unilatéralement à démanteler les programmes qui sont bénéfique pour les agriculteurs de Canada; et

5) qui n'ont pas réussi à susciter la confiance des agriculteurs dans l'avenir du système canadien d'approvisionnement alimentaire et dans sa capacité de garantir l'approvisionnement à long terme des consommateurs.—*Le chef de l'opposition.*

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'étais inquiet et me demandais si la Chambre essayait de faire en sorte que notre journée de l'opposition se passe sans aborder la question très importante dont nous som-